



Numéro 101 - 21 janvier 2021

CTL du 21/01/2021

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, M RAYMON, M PAILLET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.BRUN (T), M.VEYLET (T), Mme LASSERRE (S), M MAYNARD (S)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. VEYLET (CGT Finances publiques)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

I Approbation du PV du CTL du 8/01/2021

Le PV est approuvé par les 2 organisations syndicales présentes : FO et la CGT Finances publiques

II PLF 2021 : la situation des emplois (pour avis)

Mme GOUBERT demande si les OS ont des observations à formuler concernant la situation des emplois.

M Maynard (CGT) demande si la Direction peut nous communiquer le volume des départs à la retraite pour 2021.

M JOUVE répond qu'il ne peut pas donner cette information. Cela lui paraît compliqué d'anticiper les demandes éventuelles des collègues concernés.

Mme GOUBERT dit qu'elle ne dispose d'aucune visibilité sur ce point.

M MAYNARD insiste pour obtenir un chiffrage et demande si la direction s'engagera à pourvoir les postes libérés par les départs.

Mme GOUBERT indique que le service RH sensibilise les agents pour « qu'ils se déclarent assez tôt afin que le poste soit pourvu ».

M MAYNARD (CGT) précise que les agents doivent déposer leur demande 6 mois avant leur départ à la retraite.

La direction dispose donc à ce jour d'une certaine visibilité et peut donc faire connaître à la Direction Générale le volume des postes à pourvoir dans le prochain mouvement de mutation.

M BRUN (CGT) craint, et le passé l'a démontré, que la direction gèle certains postes pour mieux les supprimer ensuite.

M JOUVE répond qu'il n'y a pas de volonté de la part de la direction de ne pas faire connaître ses besoins à la Direction générale.

M VEYLET (CGT) fait le lien entre les suppressions d'emploi et l'état catastrophique de l'ensemble des services du département mais souhaite faire l'état des lieux de services dont la situation est, à ce jour, encore plus dramatique et préoccupante.

SIE départemental :

« 2 postes de A : un non pourvu et un autre à mi-temps. 3 collègues en arrêt de travail, un collègue en mi-temps thérapeutique. Dans un contexte de fusion compliqué et une période de fortes charges de travail, outre ses missions habituelles et prioritaires (remboursement de crédits de TVA, remboursements forfaitaires agricoles, quitus, campagne CFE 2021), le SIE a récupéré les missions liées au fonds de solidarité qui représente à ce jour 300 dossiers. Le retard et les dysfonctionnements dont la Direction est à l'origine génère un accueil très important.

Mme GOUBERT concède qu'il y a des difficultés intrinsèques et conjoncturelles mais qu'en comparaison le SIE d'Aurillac doit traiter un nombre de demandes relatives au fonds de solidarité bien moins important que d'autres SIE. Elle précise que la chef de service est attentive et qu'elle essaie d'apporter des solutions avec le soutien de la direction.

Trésorerie d'Aurillac banlieue :

3 arrêts de travail dont 2 de longue durée. Ces arrêts découlent notamment de la charge psychologique très forte due à une organisation du travail extrêmement dégradée du fait de la suppression ou du non remplacement de collègues.

SIP Aurillac :

1 agent en arrêt, un poste de contrôleur et un poste d'agent laissés vacants. Dans un contexte de fusion compliqué, le SIP se voit contraint de traiter un volume considérable et anormalement élevé de dégrèvements sécheresse. M. BRUN (CGT) estime que cette situation découle d'une mauvaise gestion de la direction. Cet événement exacerbe une situation déjà préoccupante et tendue.

Mme LASSERRE (CGT), suite à la visite de M. JACQUET (chef de bureau GF3B), interroge la directrice sur la possibilité que le service enregistrement, compte-tenu des enjeux relatifs à la relance des défaillants en matière de succession qui ont été définis par la DG, récupère le poste d'un agent au prochain mouvement de mutation. Elle précise qu'elle ne souhaite pas que le service de la publicité foncière, en très forte difficulté, soit mis à contribution.

Mme GOUBERT reconnaît l'importance de cette mission pour le contrôle patrimonial mais indique que la direction locale ne peut pas répondre favorablement à cette demande. Elle précise néanmoins que le SPFE bénéficie de l'appui régulier d'un agent de l'EDR. Elle précise également que les contrôles formels pourraient être allégés pour dégager du temps.

M. VEYLET (CGT) tire la sonnette d'alarme : les agents sont en souffrance.

Mme GOUBERT ne méconnaît pas ses situations préoccupantes et insiste sur le plein engagement et soutien de la Direction locale. Elle mobilise régulièrement les agents de l'EDR ainsi que des vacataires, seuls leviers dont elle dispose. Elle précise que la performance de la Direction n'est pas altérée grâce à un engagement fort des agents.

Pour la CGT, la direction ne mesure pas les difficultés actuelles des services et leurs conséquences sur la réalisation des missions et la santé des agents. Les solutions qu'elle envisage ne relèvent que de l'enfumage là où la vraie solution est la création d'emplois pérennes qui font défaut dans tous les services.

M. BRUN (CGT) émet des doutes sur la volonté réelle de la Direction à reconnaître l'engagement individuel des agents. Pour preuve, cette année, la direction locale ne dispose d'aucune potentialité de promotion par liste d'aptitude de C en B et de B en A. Pourtant un des chantiers du Contrat d'Objectifs et de Moyens est d'offrir aux agents des perspectives de carrières attractives reconnaissant leurs engagements individuels et collectifs. De plus la direction supprime pour les collègues la possibilité de recourir aux CAP qui constituaient un véritable moyen de défense individuelle et de recours. Enfin, il rappelle les revendications de la CGT Finances publiques, savoir :

- les concours restent la voie de recrutement privilégiée ;
- la mise en place d'un examen professionnel en lieu et place des listes d'aptitude sujettes à l'arbitraire ;
- le rétablissement des CAP pour garantir à chaque agent la possibilité d'avoir une défense individuelle en cas de recours en matière de promotion ;

Mme GOUBERT reconnaît que les potentialités en matière de promotion sont nulles mais que la reconnaissance des agents passe par d'autres voies.

Elle soumet au vote la situation locale des emplois.

VOTE : 4 CONTRE (CGT, FO)

Pour info le tableau suivant liste les suppressions d'emploi dans notre département depuis 19 ans.

SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LE CANTAL				
ANNEE	A	B	C	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
2003	-1		-8	-9
2004	+1	-1	-7	-7
2005			-7	-7
2006			-6	-6
2007		+2	-11	-9
2008			-6	-6
2009		-4	-3	-7
2010	-1	-4	-3	-8
2011			-9	-9
2012	+2	+2	-8	-4
2013	-1	+1	-3	-3
2014	-2		-5	-7
2015	-3	-1	-2	-6
2016	-2	-2	-1	-5
2017	-2	-2	-2	-6
2018	-1	-4	-2	-7
2019		-5	-6	-11
2020		-1	-1	-2
2021	-1	-1	-2	-4
TOTAUX	-11	-20	-92	-123

III Questions diverses

M VEYLET (CGT) demande pourquoi l'attestation dérogatoire prévue pour les déplacements professionnels pendant la période du couvre-feu n'a pas été remise spontanément à tous les agents.

Mme GOUBERT estime que tous les agents n'en ont pas l'utilité compte-tenu de leurs horaires de travail habituels mais toutes les demandes recevront une suite favorable.

M MAYNARD (CGT) interroge la direction sur la nature du service qui sera « *relocalisé* » à Aurillac.

Mme GOUBERT répond qu'à ce stade elle n'a aucune information.

M VEYLET (CGT) demande qu'un point sur l'avancement des travaux du site de Mauriac soit fait.

M. JOUVE précise que les travaux de peinture, de revêtement de sol et d'électricité sont en cours, ainsi que la pose de cloisons anti-bruits. Il précise que les agents sont installés, mais qu'il reste beaucoup à faire.

M. JOUVE nous informe que les deux collègues de l'ex-trésorerie de Riom-Es-Montagnes seront installés d'ici fin février dans deux bureaux mis à disposition dans les locaux de la mairie.

M. BRUN (CGT) constate que depuis la mise en place du NRP, aucune communication concernant ces restructurations n'a été faite en direction des partenaires institutionnels : CAF, CPAM, URSSAF, MSA, CARSAT, chambres des notaires et ordre des comptables... Ce défaut de communication entraîne des complications pour les collègues. Il dénonce la défaillance manifeste de la Direction sur ce point. Il constate que les mêmes difficultés de fonctionnement se font sentir en interne.

Pour la CGT le silence assourdissant de la Direction à ce sujet en dit long...

M. BRUN (CGT) demande que [la circulaire destinée à inciter à l'auto-isolement des agents dans le cadre de la Covid-19](#) soit communiquée à l'ensemble des agents.

Pour M. JOUVE rien ne s'y oppose, il considère que cette mesure est bénéfique pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Vos élus au CTL : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Claire LASSERRE, Joël MAYNARD